



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Language Policy Division
Division des Politiques linguistiques

FORUM INTERGOUVERNEMENTAL

6-7 février 2007

Le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et l'élaboration de politiques linguistiques : défis et responsabilités

Le CECR et les objectifs du Conseil de l'Europe

Allocation prononcée par John L. M. Trim, directeur de projet

Je tiens avant tout à exprimer ma gratitude pour l'immense honneur que me fait le Conseil de l'Europe en associant cette importante occasion à mon nom. A mes yeux, ce geste, auquel je ne m'attendais pas, ne concerne pas tant le travail d'une seule personne, mais plutôt la reconnaissance de la cohérence et de la continuité des efforts de milliers de professionnels des langues, d'administrateurs dans le domaine de l'éducation et surtout d'apprenants en langues, pour lesquels les projets du Conseil de l'Europe dans le domaine des langues modernes ont fourni un cadre tout au long des quarante dernières années. Au-delà, ce geste reconnaît que dans nos efforts pour définir et affronter les questions de notre temps, nous nous appuyons sur les idées et les réalisations des générations passées, qui pour beaucoup d'entre elles semblent aller de soi et passent inaperçues. Quelques noms ressortent : Quintillian, Comenius, Otto Jespersen, Harold Palmer, Leonard Bloomfield, et beaucoup d'autres que le temps ne me permet pas de citer.

Nos travaux ont commencé à la suite du grand projet du Conseil sur les langues vivantes dans les années 1960, animé par Sven Nord. Le fait que d'estimés collègues, comme Jan van Ek et Denis Girard, ne soient plus parmi nous, et que d'autres, comme Antonietta de Vigili qui a été pendant longtemps l'élément moteur des projets, bien que présents en esprit, n'aient pu être là aujourd'hui, est une source de regret. C'est un réel plaisir de voir que beaucoup d'autres sont encore actifs et créatifs, comme Daniel Coste, dont le brillant article sur la contextualisation du *Cadre européen commun de référence pour les langues* exprime avec élégance les objectifs et les valeurs qu'il a apportées à nos travaux depuis la conception du *niveau-seuil* dans les années 1970, et Brian North, qui nous a rejoints en tant que membre du groupe d'auteurs du CECR, et qui apporté une nouvelle expérience, de l'énergie et des idées dans les années 1990.

Dans cet article, Daniel Coste attirait l'attention sur une préoccupation plus vaste du Conseil de l'Europe: « La promotion du plurilinguisme se situe elle-même, pour le Conseil de l'Europe, sous

l'égide des valeurs plus générales, touchant à la démocratie, à la citoyenneté, à la compréhension interculturelle, à la cohésion sociale ». Il souligne qu'il est peu fait référence à ces valeurs dans le CECR lui-même. Je vais y revenir par la suite.

J'ai toujours considéré que la poursuite du programme de langues du Conseil de l'Europe devait tenir compte de la nature, des objectifs, des valeurs et des modes opératoires du Conseil de l'Europe lui-même.

Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale, qui repose essentiellement sur la coopération volontaire des Etats membres, avec des ressources humaines et matérielles limitées. Les activités dans le domaine des langues, comme dans tout autre domaine, doivent par conséquent être au goût des Etats membres eux-mêmes en raison de l'utilité pratique des produits élaborés en lien avec les besoins et les politiques nationales. Le Conseil de l'Europe n'est pas une institution académique ou une fondation destinée à mener ou à financer des recherches. Le CECR ne peut donc être imposé aux gouvernements membres tant qu'ils ne sont pas tous d'accord pour l'utiliser. De même, son utilisation ne peut être plus fortement disciplinée que ce qu'ils sont prêts à accepter, compte tenu du principe de subsidiarité, souvent jalousement gardé en ce qui concerne le système d'éducation nationale. Bien entendu, des activités peuvent être menées au moyen de publications et de rencontres comme celle-ci, mais le succès de ces activités dépend, à nouveau, du fait que les grandes institutions les considèrent comme étant dans leur propre intérêt (éclairé). Si elles en sont convaincues, elles seront davantage susceptibles d'investir leurs propres ressources, humaines et matérielles, en participant à des projets qui promettent des résultats utiles. Le CECR, comme d'autres projets du Conseil de l'Europe, dépend dans une large mesure de ces investissements en temps, en efforts et en ressources matérielles. La coopération non forcée des professionnels des langues et des administrateurs dans le domaine éducatif a été une caractéristique marquante de nos projets, et les excellentes relations personnelles et de travail entre eux a été la plus grande source de satisfaction personnelle dans ma carrière professionnelle.

A mon sens, les travaux subventionnés par le Conseil de l'Europe doivent servir les objectifs et les intérêts à long terme de l'organisation, notamment :

- La promotion de la compréhension et de la coopération internationale, pas seulement par la médiation des traducteurs et des interprètes, aussi indispensable soit-elle, mais par l'interaction directe de l'ensemble des populations. Le rôle de la langue à cet égard va de soi, mais l'approche pratique des séries du Niveau-seuil et du CECR repose sur cet élément d'appréciation. Le Conseil de l'Europe a promu l'apprentissage des langues non pas pour servir ses besoins, comme une discipline mentale ou un aspect d'une culture personnelle prestigieuse, mais comme un outil d'interaction sociale quotidienne parmi les Européens, à même de promouvoir et de faciliter la mobilité professionnelle et éducative. L'accueil enthousiaste dont a fait l'objet le CECR est dû à sa valeur perçue pour comparer les qualifications langagières, afin de faciliter la mobilité.
- Un autre objectif fondamental du Conseil de l'Europe est le renforcement des structures et des procédures démocratiques. A cet égard, les projets portant sur les langues modernes ont visé à renforcer la conscience que les apprenants ont d'eux-mêmes ainsi que leur liberté effective de pensée et d'action, avec une responsabilité sociale. Le CECR est conçu comme un outil qui donnera à toutes les personnes travaillant dans le domaine des langues une plus grande autonomie fondée sur la connaissance, la compréhension et les compétences, et fournira une

base pour la négociation d'objectifs et de méthodes entre les enseignants et les apprenants. Il vise également à faciliter la communication et l'interaction parmi les acteurs indépendants tout en augmentant plutôt qu'en limitant leur liberté d'action.

Le maintien et le développement de la diversité linguistique et culturelle est un objectif du Conseil de l'Europe, consacré par la Charte européenne sur les langues régionales ou minoritaires d'une manière généralement prudente. Le multiculturalisme sociétal a été récemment critiqué, en ce sens qu'il créerait des divisions, renforcerait le séparatisme, constituerait un obstacle à l'intégration des immigrés et encouragerait la formation de ghettos. Les concepts de plurilinguisme et de pluriculturalisme, largement développés par Daniel Coste, sont ici d'une réelle valeur, car ils ont une vision globale des compétences linguistiques et culturelles auxquelles contribue toute expérience linguistique et culturelle. Aussi bien au niveau individuel que sociétal, le concept est dynamique dans la mesure où les composantes de l'expérience de différentes langues et cultures sont en corrélation et interagissent, formant quelque chose de nouveau, d'enrichi et en perpétuel développement. Cette approche correspond davantage aux réalités de la mondialisation que diverses formes de purisme qui considèrent chaque langue et chaque culture comme une entité séparée, à préserver et à protéger de la menace que représentent les forces étrangères. La plupart des utilisateurs du CECR l'ont appliquée uniquement à une seule langue, mais son appareil descriptif pour l'action et les compétences en communication, ainsi que les descripteurs « peut-faire » des niveaux de compétence, sont une bonne base pour une approche plurilingue des langues tout au long du curriculum, qui attend d'être développée.

Ce Forum a montré le dynamisme de l'action du Conseil de l'Europe dans le domaine des langues, qui constitue, de tous points de vue, un aspect permanent et nécessaire de ses principaux objectifs d'action et je souhaite à mes successeurs – et aux vôtres – tout le succès pour les années à venir, car c'est par votre enseignement et votre exemple que vous contribuez à la réalisation de notre vision commune de l'Europe – un espace dans lequel les gens ordinaires peuvent se rencontrer, apprendre à se connaître et s'apprécier mutuellement, et œuvrer ensemble de manière harmonieuse et efficace. Bonne chance !

Mr John L.M. Trim a été directeur de projet durant une trentaine d'années et a profondément marqué les travaux du Conseil de l'Europe en matière de politiques linguistiques